



European Maritime Safety Agency

EMSA

ÉTATS FINANCIERS

2014

SOMMAIRE

ÉTATS FINANCIERS 2014

Article 96 du règlement financier de l'EMSA

Introduction: Lettre de certification du comptable de l'EMSA

1. État de la situation financière
2. Compte de résultat
3. Tableaux des flux de trésorerie
4. État des variations en termes d'actifs nets
5. Principales politiques comptables
6. Notes concernant l'état de la situation financière
7. Notes concernant le compte de résultat

EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2014

Article 97 du règlement financier de l'EMSA

8. Exécution budgétaire 2014
 - a. Résultat budgétaire 2014 (format DG Budget)
 - b. Aperçu du résultat budgétaire 2014 (par crédits des titres budgétaires C1/C4/C5/C8/R0)
 - c. Détails du résultat budgétaire 2014 (par crédits des lignes budgétaires C1/C4/C5/C8/R0)
 - d. Rapprochement du résultat de l'exécution du budget et du résultat budgétaire
9. Tableau des effectifs et postes pourvus en 2014

RAPPORT SUR LA GESTION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE 2014

Article 96 du règlement financier de l'EMSA

INTRODUCTION:

LETTRE DE CERTIFICATION DU COMPTABLE DE L'EMSA

La comptabilité annuelle de l'Agence européenne pour la sécurité maritime pour l'exercice 2014 a été élaborée conformément au titre IX du règlement financier applicable au budget général de l'Union européenne, aux règles comptables arrêtées par le comptable de la Commission et aux principes et méthodes comptables arrêtés par moi-même.

Je reconnais être responsable de la préparation et de la présentation des comptes annuels de l'Agence européenne pour la sécurité maritime, conformément à l'article 68 du règlement financier.

J'ai obtenu de l'ordonnateur, qui en certifie la fiabilité, toutes les informations nécessaires à la production des comptes décrivant l'actif et le passif de l'Agence européenne pour la sécurité maritime ainsi que l'exécution du budget.

Je certifie par la présente que, sur la base de ces informations et des vérifications que j'ai jugées nécessaires pour être en mesure de signer les comptes, j'ai obtenu l'assurance raisonnable que les comptes présentent une image fidèle, dans tous les aspects significatifs, de la situation financière, des résultats d'exploitation et de la trésorerie de l'Agence européenne pour la sécurité maritime.

Fait à Lisbonne, le 17 juin 2015



Michel Metzger
Comptable

1. EMSA – ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE 2014 – ACTIF

Compte de consolidation		31.12.2014	31.12.2013
	ACTIF		
	A. VALEURS IMMOBILISÉES		
210000	Immobilisations incorporelles	7 965 813,14	6 613 694,72
200000	Valeurs patrimoniales, installations, machines et outillage	23 213 277,84	27 186 827,59
221000	Terrains et immeubles	42 142,00	47 363,27
230000	Installations, machines et outillage	16 224 057,00	19 231 634,00
241000	Matériel informatique	1 408 149,00	1 722 324,00
240000	Mobilier et parc automobile	410 865,84	418 270,92
242000	Autres aménagements	5 128 064,00	5 767 235,40
299000	Préfinancement à long terme	290 136,00	290 136,00
durée	Préfinancement à long terme	290 136,00	290 136,00
292000	Créances à long terme	0,00	59 820,67
durée	Créances à long terme	0,00	59 820,67
	TOTAL VALEURS IMMOBILISÉES	31 469 226,98	34 150 478,98
	B. ACTIFS COURANTS		
310000	Stocks	265 500,00	0,00
405000	Préfinancement à court terme	5 450 331,27	3 211 856,76
durée	Préfinancement à court terme	5 450 331,27	3 211 856,76
400000	Créances à court terme	3 964 113,86	2 269 688,39
401000	Créances courantes	557 276,73	530 656,26
410900	Créances diverses	50 438,33	265 938,33
490000	Autre	3 356 398,80	1 473 093,80
490010	Produits à recevoir	182 214,06	257 311,62
490011	Charges reportées	711 095,46	677 871,41
490090	<i>Produits à recevoir auprès d'entités UE consolidées</i>	2 463 089,28	537 910,77
500000	Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 568 435,90	6 044 449,98
	TOTAL ACTIFS COURANTS	18 248 381,03	11 525 995,13
	Total	49 717 608,01	45 676 474,11

EMSA – ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE 2014 – PASSIF

Compte de consolidation			31.12.2014	31.12.2013
	PASSIF			
	A. Actif net		38 440 196,18	39 106 160,62
140000	Excédents/déficits accumulés		39 106 160,62	36 950 410,82
141000	Résultat économique de l'exercice - profits+/pertes-		-665 964,44	2 155 749,80
	B. PASSIF NON COURANT		110 798,68	95 331,17
172000	Autres dettes à long terme		110 798,68	95 331,17
172100		Autres dettes à long terme	110 798,68	95 331,17
	TOTAL A+B		38 550 994,86	39 201 491,79
	C. PASSIF COURANT		11 166 613,15	6 474 982,32
481000	Avantages du personnel			
483000	Provisions pour risques et charges		0,00	79 000,00
440000	Comptes montants dus		11 166 613,15	6 395 982,32
441000		Créances courantes	395 014,31	25 620,93
441109		<i>Entités consolidées - Créances courantes</i>		
442000		Dettes à long terme échéant en cours d'exercice	0,00	0,00
443000		Créditeurs divers	175 869,74	214 138,92
491000		Autre	2 758 198,53	1 819 214,98
491010		Charges à payer	2 756 886,15	1 814 410,60
491011		Crédit reporté	1 312,38	1 312,38
491012		Autre		
491090		<i>Charges à payer auprès d'entités UE consolidées</i>	0,00	3 492,00
491091		<i>Crédit reporté auprès d'entités UE consolidées</i>	0,00	0,00
440009		<i>Montants dus à des entités UE consolidées</i>	7 837 530,57	4 337 007,49
440019		<i>Préfinancement perçu d'entités UE consolidées</i>	7 837 530,57	4 295 750,54
440029		<i>Autres montants dus à des entités UE consolidées</i>	0,00	41 256,95
	TOTAL D. PASSIF COURANT		11 166 613,15	6 474 982,32
	Total		49 717 608,01	45 676 474,11

2. EMSA – COMPTE DE RÉSULTAT 2014

Compte de consolidation		2014	2013
706199	Fonds transférés par la Commission vers d'autres institutions	0,00	0,00
740100	Contributions des pays de l'AELE membres de l'EEE	0,00	0,00
743000	Recouvrement de dépenses	0,00	0,00
744000	Recettes provenant du fonctionnement administratif	2 711 406,44	674 302,24
745000	Autres recettes de fonctionnement	51 432 798,92	52 134 066,66
777777	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	54 144 205,36	52 808 368,90
610000	Dépenses administratives	-32 297 930,50	-32 380 142,53
620100	Ensemble des dépenses de personnel	-17 502 135,25	-17 021 465,85
630100	Dépenses liées aux immobilisations	-8 036 797,10	-8 013 648,36
611000	Autres dépenses administratives	-6 758 998,15	-7 345 028,32
600000	Dépenses opérationnelles	-22 555 774,23	-18 271 255,66
606000	Autres dépenses opérationnelles	-22 555 774,23	-18 271 255,66
666666	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	-54 853 704,73	-50 651 398,19
	EXCÉDENT/(DÉFICIT) DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	-709 499,37	2 156 970,71
750000	Recettes financières	43 854,87	0,00
650000	Dépenses financières	-319,94	-1 220,91
	EXCÉDENT/(DÉFICIT) DES ACTIVITÉS HORS EXPLOITATION	43 534,93	-1 220,91
	EXCÉDENT/(DÉFICIT) DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	-665 964,44	2 155 749,80
	RÉSULTAT ÉCONOMIQUE DE L'EXERCICE	-665 964,44	2 155 749,80

3. EMSA – TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE 2014 (MÉTHODE INDIRECTE)

	2014	2013
Flux de trésorerie des activités ordinaires		
Excédent/(déficit) des activités ordinaires	-665 964,44	2 155 749,80
Activités de fonctionnement		
Ajustements		
Amortissements (immobilisations incorporelles) +	1 298 111,03	1 351 636,90
Dépréciation (immobilisations corporelles) +	6 272 897,33	4 659 194,13
Augmentation/(diminution) de provisions pour risques et charges	-79 000,00	277 265,81
Augmentation/(diminution) d'une réduction de valeur des dettes douteuses	4 044,83	1 869,68
(Augmentation)/diminution du stock	-265 500,00	0,00
(Augmentation)/diminution du préfinancement à long terme	0,00	0,00
(Augmentation)/diminution du préfinancement à court terme	-2 238 474,51	-783 947,16
(Augmentation)/diminution des créances à percevoir à long terme	59 820,67	0,00
(Augmentation)/diminution des créances à percevoir à court terme	-1 698 470,30	-436 285,12
(Augmentation)/diminution des créances liées à des entités UE consolidées	0,00	58 198,13
Augmentation/(diminution) d'autres dettes à long terme	15 467,51	2 124,69
Augmentation/(diminution) des montants dus	1 270 107,75	-363 944,58
(Augmentation)/diminution des dettes associées aux entités UE consolidées	3 500 523,08	-1 340 717,52
Flux de trésorerie nets provenant d'activités de fonctionnement	7 473 562,95	5 581 144,76
Flux de trésorerie sur investissements		
Augmentation d'immobilisations corporelles et incorporelles (-)	-4 949 577,03	-8 188 304,29
Produits d'immobilisations corporelles et incorporelles (+)	0,00	1 495 956,63
Flux de trésorerie nets sur investissements	-4 949 577,03	-6 692 347,66
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	2 523 985,92	-1 111 202,90
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	6 044 449,98	5 993 813,94
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période	8 568 435,90	6 044 449,98

4. ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET – 2014

Actif net	Excédent/déficit accumulé	Résultat économique de l'exercice	Actif net (total)
Solde au 31 décembre 2013	36 950 410,82	2 155 749,80	39 106 160,62
Changements de méthodes comptables 1)			0,00
Solde au 1^{er} janvier 2014	36 950 410,82	2 155 749,80	39 106 160,62
Autres 2)			0,00
Mouvements de justes valeurs			0,00
Variations de la réserve du Fonds de garantie			0,00
Allocation du résultat économique précédent	2 155 749,80	-2 155 749,80	0,00
Montants alloués aux États membres			0,00
Résultat économique de l'exercice		-665 964,44	-665 964,44
Solde au 31 décembre 2014	39 106 160,62	-665 964,44	38 440 196,18
Compte	140000	141000	

5. PRINCIPALES POLITIQUES COMPTABLES

A) FONDEMENTS JURIDIQUES ET RÈGLES COMPTABLES

Les états financiers de l'EMSA pour 2014 ont été élaborés sur la base des documents suivants:

- le règlement fondateur de l'EMSA (règlement n° 1406/2002/CE modifié)
- le règlement financier de l'EMSA (18 décembre 2013)
- les modalités d'exécution du règlement financier de l'EMSA, modifiées en dernier lieu par le conseil d'administration (18 novembre 2014)
- la décision n° 2009/30 de l'EMSA sur les règles d'inventaire (sur la base des règlements et des lignes directrices de la Commission applicables en la matière)
- les «lignes directrices comptables» telles que fournies par le comptable de la Commission ainsi que les instructions de clôture pour 2014

Conformément aux articles 94, 95 et 96 du règlement financier, l'EMSA élabore ses états financiers sur la base des règles de la comptabilité d'exercice, qui découlent des normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) ou, par défaut, des normes internationales d'information financière (IFRS).

Ces normes comptables, adoptées par le comptable de la Commission, doivent être appliquées par toutes les institutions et tous les organes de l'Union européenne qui entrent dans le champ d'application de la consolidation, afin d'établir un ensemble de règles uniforme en matière de comptabilité, d'évaluation et de présentation des comptes en vue d'harmoniser le processus d'établissement des états financiers et de consolidation. Ces comptabilités sont tenues par année civile en EUR.

B) PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers ont pour objectif de fournir des informations sur la situation financière, le résultat et les flux de trésorerie d'une entité, utiles à tout un éventail d'utilisateurs.

Les considérations globales (ou principes de comptabilité) à suivre lors de l'établissement des états financiers sont exposées dans la règle comptable n° 2 et sont les mêmes que celles qui sont décrites dans IPSAS 1, à savoir: présentation fidèle, base de l'exercice, continuité des activités, cohérence de la présentation, cumul, compensation et informations comparatives.

L'établissement des états financiers conformément aux principes susmentionnés nécessite que la direction effectue des estimations affectant les montants enregistrés de certains postes de l'état de la situation financière et du compte de résultat, ainsi que les informations sur les actifs et passifs éventuels.

C) BASE DE PRÉPARATION

a) Monnaies et base de conversion

Les états financiers sont présentés en euros, l'euro étant la monnaie fonctionnelle et de présentation de l'Union européenne.

b) Transactions et soldes

Les transactions en devises étrangères sont converties en euros sur la base des taux de change en vigueur aux dates des transactions concernées. Les gains et pertes de change liés au règlement de transactions en devises étrangères et à la conversion, aux taux de change de fin d'exercice, des actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont portés au compte de résultat économique.

c) Utilisation d'estimations

Conformément aux IPSAS et aux principes comptables généralement reconnus, les états financiers incluent nécessairement des montants basés sur des estimations et des hypothèses formulées par le management sur la base des informations les plus fiables dont il dispose. Les principales estimations portent notamment sur les montants des provisions, le risque financier lié aux créances à percevoir, les produits à recevoir et les charges à payer, les actifs et passifs éventuels et le degré de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles. Les résultats réels peuvent s'écarter de ces

estimations. Les changements d'estimations sont pris en compte sur l'exercice au cours duquel ils sont connus.

D) **ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE**

a) Immobilisations incorporelles

Les licences de logiciels informatiques qui ont été acquises sont comptabilisées au coût historique diminué du cumul de l'amortissement et des pertes de valeur. Les immobilisations sont amorties sur une base linéaire sur leur durée de vie utile estimée. Les immobilisations incorporelles développées en interne sont capitalisées lorsque les critères pertinents des règles comptables de l'Union européenne sont satisfaits. Les coûts capitalisables comprennent tous les coûts directement imputables à la création, la production et la préparation des actifs afin qu'ils soient opérationnels selon le mode de fonctionnement envisagé par le management. Les coûts liés aux activités de recherche, les coûts de développement et d'entretien non capitalisables sont passés en charge lorsqu'ils sont encourus.

b) Valeurs patrimoniales, installations, machines et outillage

Toutes les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique diminué des amortissements et des pertes de valeur. Le coût historique comprend toute dépense directement imputable à l'acquisition ou à la construction d'une immobilisation.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés comme un actif distinct le cas échéant, uniquement s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'EMSA et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. Les coûts de réparation et d'entretien sont portés au compte de résultat de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Puisque l'EMSA ne recourt pas à l'emprunt pour financer l'acquisition d'immobilisations corporelles, elle ne supporte pas de charges d'emprunt sur ces acquisitions.

Les terrains et les œuvres d'art ne sont pas amortis, leur durée de vie étant considérée comme illimitée. Les immobilisations en cours ne sont pas amorties, puisqu'elles ne sont pas encore disponibles pour utilisation. L'amortissement des autres actifs est calculé

selon la méthode linéaire, de manière à imputer leur coût sur leur valeur résiduelle, en fonction de leur durée de vie utile estimée, comme suit:

TAUX D'AMORTISSEMENT	
Type d'actif	Taux linéaire d'amortissement
Immeubles	4 %
Installations, machines et équipements	10 % à 25 %
Mobilier	10 % à 25 %
Installations et accessoires	10 % à 25 %
Parc automobile	25 %
Matériel informatique	25 %
Autres immobilisations corporelles	10 % à 25 %

c) Préfinancements

Un préfinancement est un paiement destiné à fournir une avance au bénéficiaire, par exemple un fonds de trésorerie. Il peut être fractionné en plusieurs versements sur une période définie dans la convention de préfinancement spécifique. Le fonds de trésorerie (ou l'avance) est remboursé ou utilisé aux fins pour lesquelles il a été fourni pendant la période définie dans la convention. Si le bénéficiaire n'encourt pas de dépenses éligibles, il est dans l'obligation de restituer le préfinancement à l'Union européenne. Le montant du préfinancement est apuré (en tout ou en partie) à mesure de l'acceptation des coûts éligibles et des remboursements éventuels, et ce montant est passé en charges.

d) Créances

Les créances sont comptabilisées à la valeur initiale diminuée des dépréciations pour perte de valeur. Une dépréciation pour perte de valeur sur créances est constatée en présence d'éléments objectifs indiquant que l'EMSA ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus aux échéances initialement prévues. La dépréciation correspond à la différence entre la valeur comptable de la créance et son montant recouvrable. La dépréciation est portée au compte de résultat. Une dépréciation générale, sur la base de l'expérience antérieure, est également comptabilisée pour les ordres de recouvrement non exécutés qui ne font pas déjà l'objet d'une dépréciation spécifique.

e) Trésorerie et équivalent de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont des instruments financiers et se définissent comme des actifs courants. Ils comprennent l'encaisse et les dépôts bancaires à vue.

f) Provision

Les provisions sont comptabilisées lorsque l'EMSA supporte une obligation actuelle vis-à-vis de tiers (juridique ou implicite) résultant d'événements passés, qu'il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre cette obligation et que le montant de celle-ci peut être estimé de façon fiable. Aucune provision n'est comptabilisée pour des pertes opérationnelles futures. Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation des dépenses nécessaires au règlement de l'obligation actuelle à la date de clôture. Lorsque la provision comprend un grand nombre d'éléments, l'obligation est estimée en pondérant tous les résultats possibles en fonction de leur probabilité (méthode de la «valeur attendue»).

g) Comptes montants dus

Les dettes résultant de l'achat de biens ou de services sont comptabilisées lors de la réception des factures pour le montant initial de celles-ci et les dépenses correspondantes sont saisies dans les comptes lorsque les biens ou services sont livrés ou fournis à l'Union européenne et acceptés par celle-ci.

h) Charges à payer/produits à recevoir et charges et crédits à reporter

Dans le cadre des règles comptables de l'Union européenne, les transactions et événements sont constatés dans les états financiers de l'exercice auquel ils se rapportent. À la fin de la période comptable, les charges à payer sont constatées sur la base du montant estimatif des transferts dus au titre de l'exercice. Le calcul des charges à payer est effectué conformément aux lignes directrices opérationnelles et pratiques publiées par la Commission, qui visent à faire en sorte que les états financiers fournissent une image fidèle de la situation.

Les produits sont également comptabilisés au cours de l'exercice auquel ils se rattachent. En fin d'exercice, lorsqu'une facture n'a pas été envoyée alors que le service a été rendu ou les biens livrés à l'EMSA, ou qu'il existe un accord contractuel, le montant correspondant est comptabilisé dans les états financiers en tant que produit à recevoir.

Par ailleurs, lorsque, en fin d'exercice, une facture a été envoyée alors que le service n'a pas encore été rendu ou que les biens n'ont pas encore été livrés, le crédit correspondant est reporté et sera comptabilisé lors de l'exercice comptable suivant.

E) **COMPTE DE RÉSULTAT**

a) Recettes

- Recettes issues des opérations sans contrepartie directe

Elles constituent la grande majorité des recettes de l'EMSA et comprennent essentiellement la subvention payée par la DG MOVE et les aides perçues de la DG ELARG, de la DG DEVCO et de la DG ENV.

- Recettes issues des opérations avec contrepartie directe

Le produit de la vente de biens est comptabilisé lorsque l'acheteur s'est vu transférer les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens. La comptabilisation du produit d'une transaction impliquant la fourniture de services s'effectue en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture.

Les principales recettes issues des opérations avec contrepartie directe de l'EMSA comprennent les taxes et charges à percevoir dans le cadre des opérations LRIT, les produits liés au projet Equasis et les divers services fournis à d'autres agences.

b) Dépenses

Les charges liées à des opérations avec contrepartie directe telles que des achats de biens ou de services sont comptabilisées lorsque les fournitures sont livrées/les services sont fournis et accepté(e)s par l'EMSA. Elles sont évaluées au coût de facturation initial.

Lorsqu'une demande de paiement ou une déclaration de dépenses satisfaisant aux critères de comptabilisation est reçue, elle est comptabilisée en charges à concurrence du montant éligible. En fin d'exercice, les dépenses éligibles encourues dues aux bénéficiaires mais non encore déclarées sont estimées et comptabilisées en charges à payer.

F) **ACTIFS ET PASSIFS ÉVENTUELS**

a) *Actif éventuel*

Un actif éventuel est un actif potentiel résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'Union européenne. Une information sur un actif éventuel est fournie lorsque l'entrée d'avantages économiques ou un potentiel de service est probable.

b) *Passif éventuel*

Un passif éventuel est une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou de plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'EMSA, ou une obligation actuelle résultant d'événements passés mais non comptabilisée, soit parce qu'il est peu probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ou un potentiel de service sera nécessaire pour régler l'obligation, soit dans les cas extrêmement rares où aucune estimation fiable ne peut être faite pour le montant de l'obligation.

6. NOTES CONCERNANT L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

A) Actif immobilisé

Les variations suivantes ont été enregistrées pour les immobilisations incorporelles en 2014:

2014	Logiciels produits en interne	Autres logiciels	Totalité des logiciels	Immobilisations incorporelles en cours	Total
Valeur brute comptable au 01.01.2014	2 196 530,79	4 242 457,59	6 438 988,38	4 459 662,10	10 898 650,48
Ajouts	694 826,78	270 692,53	965 519,31	1 684 710,14	2 650 229,45
Produits de cessions			0,00		0,00
Transferts entre lignes	4 459 662,10	0,00	4 459 662,10	-4 459 662,10	0,00
Autres variations (2)			0,00		0,00
Valeur brute comptable au 31.12.2014	7 351 019,67	4 513 150,12	11 864 169,79	1 684 710,14	13 548 879,93
Cumul des amortissements et moins-values au 01.01.2014	-931 432,34	-3 353 523,42	-4 284 955,76	0,00	-4 284 955,76
Amortissements	-408 433,02	-887 127,84	-1 295 560,86		-1 295 560,86
Reprises d'amortissements			0,00		0,00
Produits de cessions			0,00		0,00
Moins-values (2)		-2 550,17	-2 550,17		-2 550,17
Reprises de moins-values			0,00		0,00
Transferts entre lignes			0,00		0,00
Autres variations (2)		0,00	0,00		0,00
Cumul des amortissements et moins-values au 31.12.2014	-1 339 865,36	-4 243 201,43	-5 583 066,79	0,00	-5 583 066,79
Valeur nette comptable au 31.12.2014	6 011 154,31	269 948,69	6 281 103,00	1 684 710,14	7 965 813,14
Comptes			211000	214000	210000

Conformément à la règle comptable communautaire n° 7, les amortissements ont été enregistrés mensuellement dans le système SAP. Comme l'exige la règle communautaire n° 6, les immobilisations incorporelles en cours ont été enregistrées à compter du 1^{er} janvier 2010. Tous les projets débutant après le 1^{er} janvier 2010 et présentant une valeur estimative supérieure à 250 000 EUR (coût total) ont été intégrés dans le compte 214000.

Les variations suivantes ont été enregistrées pour les immobilisations corporelles en 2014:

2014		Immeubles	Installations et équipements	Matériel informatique	Mobilier et parc automobile	Autres aménagements	Total
Valeur brute comptable au 01.01.2014	+	51 037,72	38 103 203,06	5 760 854,14	650 652,53	10 642 221,99	55 207 969,44
Ajouts	+	0,00	1 169 288,86	390 008,47	52 542,72	687 507,53	2 299 347,58
Produits de cessions	-						0,00
Transferts entre lignes	+/-						0,00
Autres variations (1)	+/-						0,00
Valeur brute comptable au 31.12.2014		51 037,72	39 272 491,92	6 150 862,61	703 195,25	11 329 729,52	57 507 317,02
							0,00
Cumul des amortissements et moins-values au 01.01.2014	-	-3 674,45	-18 871 569,06	-4 038 530,14	-232 381,61	-4 874 986,59	-28 021 141,85
Dépréciation	-	-5 221,27	-4 586 807,86	-713 512,57	-61 807,80	-1 386 123,23	-6 753 472,73
Reprises de dépréciations	+		48 000,01				48 000,01
Produits de cessions	+						0,00
Moins-values (1)	-		-17 708,00	-11 349,00	-792,00		-29 849,00
Reprises de moins-values	+		379 649,99	20 678,10	2 652,00	59 444,30	462 424,39
Transferts entre lignes	+/-						0,00
Autres variations (1)	+/-						0,00
Cumul des amortissements et moins-values au 31.12.2014		-8 895,72	-23 048 434,92	-4 742 713,61	-292 329,41	-6 201 665,52	-34 294 039,18
Valeur nette comptable au 31.12.2014		42 142,00	16 224 057,00	1 408 149,00	410 865,84	5 128 064,00	23 213 277,84
Compte		230000	241000	240000	242000	250000	

Conformément à la règle comptable communautaire n° 7, les amortissements ont été enregistrés mensuellement dans le système SAP. À la fin 2014, 40,6 millions d'EUR d'équipement APM et d'investissements en pré-équipement (montant brut), par l'intermédiaire d'un système d'options d'achat, étaient sous le contrôle de l'EMSA et représentaient des avantages économiques pour l'Agence.

B) Préfinancement à long terme

		31.12.2014	31.12.2013
299290	PF mis en œuvre par d'autres entités UE que la Commission (préfinancement alloué à tierces parties)	290 136,00	290 136,00
299000	TOTAL	290 136,00	290 136,00

Le montant de 290 136,00 EUR concerne le préfinancement alloué par l'EMSA au projet Equasis (actuellement hébergé par l'EMSA). Ce montant, initialement enregistré en tant qu'actif éventuel fin 2009, a été requalifié en tant que préfinancement à long terme alloué après la reconnaissance officielle de cette dette par le conseil d'administration d'Equasis.

C) Stocks

		31.12.2014		
Compte	Créances de	Total brut	Réductions de valeur (-)	Valeur nette
310500	Mesures de lutte contre la pollution - dispersants/produits chimiques	265 500,00		265 500,00
292000	Total	265 500,00	0,00	265 500,00

D) Préfinancement à court terme

Préfinancement sans intérêts pour l'entité UE < 1 an		31.12.2014	31.12.2013
405290	PF mis en œuvre par d'autres entités UE que la Commission (préfinancement alloué à tierces parties)	5 450 331,27	3 211 856,76
405297	Charges à payer sur PF tierces parties - Mis en œuvre par d'autres entités UE que la Commission		
405000	Total	5 450 331,27	3 211 856,76

Ces préfinancements concernent principalement l'appel d'offres pour la lutte contre la pollution et d'autres activités opérationnelles.

Créances à court terme

			Créances courantes	31.12.2014		
Compte			Créances de	Total brut	Montants réduits (-)	Valeur nette
401100	401101	401102	Clients	55 301,46	-5 914,51	49 386,95
401200	401201	401202	États membres	459 703,43		459 703,43
401300	401301	401302	AELE	0,00		0,00
401600	401601	401602	Pays tiers	47 488,99		47 488,99
401700	401701	401702	Autres créances à court terme	697,36		697,36
401000			Total	563 191,24	-5 914,51	557 276,73

Le montant initial de toutes les créances à percevoir est reporté, déduction faite du montant des moins-values, lorsqu'il est évident que l'Agence ne sera pas en mesure de percevoir la totalité des montants dus au regard des créances initiales. Cette analyse est effectuée sur la base des soldes en fin d'exercice tels qu'ils apparaissent au moment de la préparation des états financiers.

Le montant des réductions est imputé au compte de résultat économique.

Les créances courantes auprès des États membres correspondent à la T.V.A. à récupérer (Portugal) et les créances courantes auprès des pays tiers sont principalement liées aux taxes et charges à percevoir dans le cadre des opérations LRIT.

Les créances diverses (compte: 410900) s'élèvent à un total de **50 438,33 EUR** et se composent de:

Créances diverses	31.12.2014			
	Créances de	Total brut	Montants réduits (-)	Valeur nette
Personnel		50 438,33		50 438,33
Autres (2)				0,00
Total		50 438,33	0,00	50 438,33

Les Autres – comptes de régularisation actif et passif s'élèvent à un total de **3 356 398,80 EUR** et se composent de:

74 594,46 EUR (escomptes EGeos à percevoir)

322 682,84 EUR (maintenance logicielle prépayée 2015)

376 703,86 EUR (facture liée au loyer du premier trimestre de 2012 et des dépenses diverses)

2 463 089,28 EUR (produits à recevoir auprès d'entités consolidées)

93 993,17 EUR (produits à recevoir dans le cadre des opérations LRIT)

E) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Compte	Description	31.12.2014	31.12.2013
505000	<i>Encaisse non affectée:</i>	8 658 435,90	6 044 449,98
505200	Comptes auprès du Trésor et des banques centrales		
505300	Comptes courants (comptes bancaires)	8 552 693,54	6 032 548,71
505400	Régies d'avances	15 742,36	11 901,27
505500	Actif disponible («Caisses»)		
500000	Total	8 568 435,90	6 044 449,98

La trésorerie ne concerne que l'actif disponible du fait qu'il n'y a pas d'autres équivalents de trésorerie ni de placements liquides à enregistrer. À l'heure actuelle, l'Agence dispose d'une banque principale (ING Belgique) auprès de laquelle le compte principal est utilisé pour tous les paiements et revenus liés à la subvention communautaire. D'autres comptes ont été ouverts auprès d'ING pour la gestion des recettes affectées, tandis que trois régies d'avances sont également organisées via des comptes bancaires ouverts auprès de la BES Portugal.

F) Capital

Le capital de l'EMSA est diminué du résultat économique négatif de l'année 2014 (665 964,44 EUR) et s'établit à **38 440 196,18 EUR**.

G) Provisions pour risques et charges (à long terme)

Aucune provision à long terme n'a été nécessaire en 2014.

H) Autres dettes à long terme

D'un montant total de **110 798,68 EUR**, ce compte se compose de:

82 446,72 EUR – dépôts LRIT à long terme et intérêts recouverts auprès des différents clients

28 351,96 EUR – intérêts financiers liés à plusieurs projets de recettes affectées (Equasis, Frontex etc.)

I) Dettes à court terme

Les créances courantes atteignent la somme de **395 014,31 EUR** et se composent de:

Compte	Créances courantes	31.12.2014	31.12.2013
441100	Vendeurs	33 496,63	5 040,00
441200	États membres	322 477,23	
441600	Pays tiers		20 580,93
441700	Autres (1)	39 040,45	
441000	Total	395 014,31	25 620,93

Les dettes résultant de l'achat de biens ou de services sont comptabilisées lors de la réception des factures pour le montant initial de celles-ci et les dépenses correspondantes sont saisies dans les comptes lorsque les biens ou services sont livrés ou fournis à l'Agence et acceptés par celle-ci.

La ligne Autres (1) se compose de:

(2) Veuillez préciser les «Autres créances courantes»:	31.12.2014	31.12.2013
Montants dus de la part d'organismes publics	1 537,48	0,00
Autres postes (débiteurs créanciers)	37 502,97	0,00
Total	39 040,45	0,00

Créditeurs divers

Compte	Créditeurs divers	31.12.2014	31.12.2013
443000	Personnel	79 735,15	75 554,16
	Autres (2)	96 134,59	138 584,76
	Total	175 869,74	214 138,92

Les montants dus au personnel comprennent principalement des dettes envers le personnel de l'EMSA (composées principalement d'acomptes individuels GALP). La ligne Autres (2) se compose de:

(2) Veuillez spécifier «Autres créditeurs divers»:	31.12.2014	31.12.2013
Actifs ABAC – produit reçu	89 075,99	121 101,66
Paiements à renvoyer	5 188,76	12 921,58
Dettes envers des tiers	1 869,84	4 561,52
Total	96 134,59	138 584,76

Les Comptes de régularisation actif et passif se montent au total à 2 758 198,53 EUR et représentent principalement des factures à recevoir en 2015 pour des services rendus ou des produits livrés en 2014 (charges à payer: 2 518 383,12 EUR) et les congés non pris du personnel au 31.12.2014 (238 503,03 EUR) et le crédit reporté (1 312,38 EUR).

Compte	Description	31.12.2014	31.12.2013
491010	Charges à payer		1 814 410,60
	Congés annuels non pris *	238 503,03	261 476,45
	autres charges à payer	2 518 383,12	1 552 934,15
491011	Crédit reporté	1 312,38	1 312,38
491000	Total	2 758 198,53	1 815 722,98

Conformément à la règle comptable communautaire n° 10 et au chapitre 19 des IPSAS (provisions, passifs éventuels et actifs éventuels), les comptes de régularisation permettent d'enregistrer les montants dus pour des services rendus ou des produits livrés, mais qui restent impayés, n'ont pas été facturés ou officiellement convenus avec le fournisseur, y compris les sommes dues aux employés (notamment les arriérés de congés payés). Les comptes de régularisation sont établis sur la base des estimations des ordonnateurs (évaluation basée sur les montants reportés imputables à 2013-2014).

Conformément à la règle comptable communautaire n° 12, une dette due pour congé non pris (cumulant les absences compensées) en fin d'exercice a été intégrée dans l'état de la situation financière à la ligne Passif courant (créances courantes).

Le préfinancement perçu d'entités UE consolidées s'élève à 7 837 530,57 EUR et se compose principalement de:

2 930 339,98 EUR (DG MOVE & IMPP – résultat 2014)

1 329 781,00 EUR (préfinancement perçu de la DG DEVCO)

6 332,40 EUR (préfinancement perçu de la DG ELARG)

3 571 077,19 EUR (préfinancement perçu de FRONTEX)

J) Actif éventuel

Compte	Description	31.12.2014	31.12.2013
901100	Garanties reçues	5 065 544,39	2 593 648,26
901120	Garanties reçues dans le cadre de préfinancements *	4 665 544,39	2 593 648,26
901130	Garanties pour amendes en attente		
901180	Garanties de bonne fin	400 000,00	
901190	Autres garanties a)		
901900	Autres actifs éventuels b)		
901000	Total	5 065 544,39	2 593 648,26

K) Autres informations importantes

Compte	Autres informations importantes	31.12.2014	31.12.2013
904200	RAL - Engagements de paiement sur crédits en souffrance	35 987 100,69	37 376 292,00
904370	Engagement contractuel (pour lequel aucun engagement budgétaire n'a encore été fait *)		
904400	Contributions aux organismes concernés		
904100	Engagements non utilisés		
904000	TOTAL	35 987 100,69	37 376 292,00

**L) Note concernant les comptes annuels se rapportant aux frais de personnel
calculés par le PMO**

Note se rapportant aux frais de personnel:

Tous les calculs des traitements indiquant les dépenses salariales totales comprises dans l'état de la performance financière de l'Agence sont externalisés auprès de l'Office de gestion et de liquidation des droits individuels (également dénommé PMO) qui est un office central de la Commission européenne.

Le PMO a pour mission de gérer les droits financiers du personnel permanent, temporaire et contractuel travaillant à la Commission ainsi que de calculer et de payer ses traitements et autres droits financiers. Le PMO assure également ces services pour d'autres institutions et agences européennes. Le PMO est également chargé de gérer la caisse de maladie des institutions, conjointement avec le traitement et le paiement des demandes de remboursement émanant des membres du personnel. Le PMO gère également la caisse des pensions et paie les pensions des membres du personnel retraités. Le PMO fait l'objet d'un audit de la part de la Cour des comptes européenne.

L'Agence est uniquement responsable de la communication au PMO d'informations fiables permettant le calcul des dépenses salariales. Elle est également chargée de vérifier que ces informations ont été correctement traitées dans le rapport mensuel de paie utilisé pour la comptabilité des dépenses salariales. Elle n'est pas responsable du calcul des dépenses salariales effectué par le PMO.

6. NOTES CONCERNANT LE COMPTE DE RÉSULTAT

A) Recettes

Compte	Recettes d'exploitation	2014	2013
744000	Recettes provenant du fonctionnement administratif	2 711 406,44	674 302,24
760000	Personnel		
744100	Recettes liées aux immobilisations	133 371,92	45 253,00
744900	Autres recettes administratives	2 578 034,52	629 049,24
744910	Autre	2 446 628,54	485 275,16
744919	<i>Recettes administratives provenant d'entités UE consolidées</i>	131 405,98	143 774,08
745000	Autres revenus d'exploitation	51 432 798,92	52 134 066,66
745200	Bénéfices réalisés sur le taux de change	2 855,79	7 662,86
745900	Autre	51 429 943,13	52 126 403,80
745910	Autre	1 414 170,37	865 468,46
745909	<i>Recettes de fonctionnement provenant d'entités UE consolidées (2)</i>	50 015 772,76	51 260 935,34
745919	<i>Contribution de l'Union européenne</i>	49 797 473,69	51 081 200,11
745929	<i>Autres recettes de fonctionnement provenant d'entités UE consolidées</i>	218 299,07	179 735,23
777777	Total	54 144 205,36	52 808 368,90

Le compte 744910 porte sur les recettes administratives liées aux projets en cours financés par la CE ou FRONTEX et comptabilisées dans les comptes de régularisation inter-entités.

Les produits d'exploitation ont légèrement baissé en 2014 en raison d'une réduction de la subvention de l'UE

(-2,5 %) grâce à une bonne planification du budget au sein de l'Agence.

B) Dépenses

Compte		2014	2013
610000	Dépenses administratives	32 297 930,50	32 380 142,53
620100	Ensemble des dépenses de personnel	17 502 135,25	17 021 465,85
620100	Dépenses de personnel	17 502 135,25	17 021 465,85
620109	Dépenses de personnel auprès d'entités consolidées	0,00	0,00
630100	Dépenses liées aux immobilisations	8 036 797,10	8 013 648,36
611000	Autres dépenses administratives	6 758 998,15	7 345 028,32
611100	Terrains et immeubles	2 797 462,67	3 080 430,70
611109	Terrains et immeubles auprès d'entités consolidées	159 142,19	83 025,08
611900	Ensemble des Autres	3 802 393,29	4 181 572,54
611910	Autre	3 142 324,80	3 491 004,50
611919	<i>Dépenses administratives auprès d'entités consolidées</i>	660 068,49	690 568,04
600000	Dépenses opérationnelles	22 555 774,23	18 271 255,66
606000	Autres dépenses opérationnelles	22 555 774,23	18 271 255,66
630000	Provisions pour risques et charges	0,00	0,00
640000	Pertes de change	34 714,18	13 777,66
606900	Autres dépenses opérationnelles	22 521 060,05	18 257 478,00
606910	Autre	22 468 145,05	18 180 579,00
606919	<i>Autres – Entités consolidées</i>	52 915,00	76 899,00
666666	Total	54 853 704,73	50 651 398,19

Les dépenses ont globalement augmenté de 8,29 % entre 2013 et 2014, principalement en raison des facteurs suivants:

Dépenses de personnel (+2,8 %) en partie en raison de l'«activation» des frais de personnel dans les projets d'immobilisations incorporelles développés en interne.

Les coûts d'exploitation ont augmenté de 23,5 % en raison d'activités supplémentaires en 2014.

